

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2024

Sous la présidence de M prénom nom, la Commission Permanente s'est
assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M.
Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme
Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany,
Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey
M. Molossi donnant pouvoir à M. Constant
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, M. Dallier, Mme Lagarde



Délibération n° 18-04 du 16 mai 2024

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DE TOUTES ET TOUS DANS L'ESPACE PUBLIC – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE DU SPORT ET L'ETAT – COFINANCEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-XII-49 du 15 décembre 2002 portant sur l'engagement départemental dans le cadre de la pratique sportive pour toutes et tous dans l'espace public,

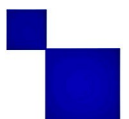
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 1 million d'euros à l'Agence nationale du sport au titre de l'année 2024 pour le cofinancement du plan « 5 000 équipements x Génération 2024 » ;

- APPROUVE la convention relative à ce cofinancement avec l'Agence nationale du sport et la préfecture d'Île-de-France dont le projet est ci-annexé ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de solliciter des subventions pour la réalisation d'équipements sportifs de proximité, dont le Département est maître d'ouvrage, sur les communes de Montreuil, Pierrefitte-sur-Seine, Sevran et Villetaneuse.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.